

réseau spécial



volume 36 | numéro 1 | 24 mai 2017

RÉGIME DE RETRAITE

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ A POUR OBJECTIF DE VOUS INFORMER SUR LA SITUATION ENTOURANT NOTRE RÉGIME DE RETRAITE

À la conclusion de la dernière ronde de négociation sur le renouvellement de nos conventions collectives, par le biais d'une lettre d'entente, les parties ont convenu de créer un *comité conjoint de travail sur le Régime de retraite d'Hydro-Québec* (appelé ci-après **CCTRRHQ**), pour la durée de la convention collective. Ce comité était composé de représentants des syndicats et associations et de l'employeur, de même que leurs actuaire respectifs.

Le **CCTRRHQ** a travaillé entre le 13 octobre 2015 et le 16 février 2017. À la suite de ses travaux, le 11 avril 2017, un rapport syndical du **CCTRRHQ** a été fait au comité de coordination des cinq sections locales du SCFP. Le 15 mai 2017, ledit rapport a été présenté aux comités exécutifs provinciaux respectifs de chaque syndicat SCFP.

Les conclusions et recommandations du volet syndical du **CCTRRHQ** sont les suivantes :

1. Que la négociation sur le RRHQ débute avant l'échéance des conventions collectives;
2. Que les instances syndicales respectives mettent en place un comité de négociation dont le mandat sera de négocier le RRHQ, mais sans contrainte, de façon à obtenir la meilleure entente globale à travers un éventail de possibilités, et ce, sans devoir se limiter;
3. Toute entente sur cette base devra par la suite être acheminée aux exécutifs syndicaux.

Par conséquent, à la lumière des conclusions du comité de négociation, vos représentants provinciaux vous informeront de la suite de ce dossier.

Solidairement,

Vos représentants provinciaux.